

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°2 A LA MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT SITUE AU 2EME ETAGE DROITE SIS 3 ALLEE AUBERT A L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME IDF

DÉCISION N° DM-21-325 EN DATE DU 04 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-21-446 du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué aux affaires juridiques et domaniales :

VU la décision DM-20-074 en date du 17 février 2020, de signer une convention de mise à disposition précaire du logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble, 3 allée Aubert à Vincennes pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 août 2020, avec l'association Habitat et Humanisme IDF, destinée à accueillir des réfugiés statutaires ;

VU la décision DM-20-247 en date du 16 octobre 2020, de signer un avenant à la convention de mise à disposition précaire du logement prolongeant la période jusqu'au 31 août 2021 :

CONSIDÉRANT l'intérêt de prolonger la mise à disposition afin de permettre la recherche d'une solution de logement pérenne pour la famille accueillie ;

DÉCIDE

DE SIGNER un avenant n°2 à la convention de mise à disposition précaire du logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble 3, allée Aubert en prolongeant la durée jusqu'au 31 août 2022, le montant de la redevance mensuelle demeurant fixé à 50,00 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211004-Imc1H8939H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/10/2021

Date de Publication: 04/10/2021

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211004-Imc1H8939H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/10/2021

Date de Publication : 04/10/2021